

Avis n ° 2022-06

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 11 mars 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-sept membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : Convention cadre de partenariat avec l'Institut Catholique de Lyon

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la convention cadre de partenariat avec l'Institut Catholique de Lyon.

Sous réserve de l'ajout des modifications suivantes, le Conseil académique plénier adopte l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

Article 6.2 en haut de la page 5 - La phrase "*Il peut être prévu dans le cadre de la convention spécifique que des enseignements soient obligatoirement délivrés par des enseignants de l'ULL2.*" est remplacée par "*Les conventions spécifiques déterminent la proportion d'enseignements qui doivent obligatoirement être assurés par des enseignants de Lyon 2.*"

Article 3 - Ajout parmi les membres du comité de suivi du partenariat pédagogique d'un représentant étudiant de chaque établissement (qui sera dans le cas de l'Université Lumière Lyon 2, le Vice-Président étudiant du Conseil académique).

La convention ainsi modifiée est annexée au présent avis.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 47

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 7

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 11 mars 2022,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 18 mars 2022.*